



## Plan santé des jeunes en milieu scolaire, annoncé par Xavier Darcos

Rubrique : actualités - Date : jeudi 27 février 2003

---

# l'AFP et la plupart des journaux titrent sur le plan santé des jeunes en milieu scolaire, annoncé par Xavier Darcos.

L'AFP qui souligne que ce plan qui vise à l'amélioration de la santé des jeunes, est notamment axé sur un dépistage plus précoce et un meilleur suivi de leurs problèmes physiques ou psychologiques ainsi que de mesures contre l'usage des drogues, note qu'il est aussi une réponse au malaise des jeunes : obésité (&) conduites à risque commençant dès 13 ans et concernant jusqu'au quart des jeunes pour le cannabis, la moitié pour le tabac et les trois quart pour l'alcool. Ainsi, note l'agence, en matière de tabac « le ministre s'est prononcé pour une « application stricte » de la loi Evin qui interdit à tous de fumer dans l'enceinte scolaire, y compris aux adultes » et il a par ailleurs déclaré qu'en cas de trafic de substances illicites « l'élève surpris fera l'objet d'une procédure disciplinaire immédiate en vue de son exclusion accompagnée d'un signalement aux autorités judiciaires ».

Le communiqué du conseil des ministres publié par l'agence de presse indique en ce qui concerne ce plan que « le partenariat avec la MILDT sera renforcé, avec des crédits augmentés pour l'action en milieu scolaire ». Il précise également que « les élèves souhaitant en gager une démarche de sevrage tabagique trouveront un accompagnement dans les infirmeries scolaires ».

Ce plan santé fait la Une de France Soir qui rapportant qu'à « 14 ans 58% des garçons et 62% des filles ont déjà fumé leur première clope » et que d'autre part 40% des 17-19 ans sont des fumeurs réguliers, affirme que selon une enquête la loi Evin « n'est respectée que par la moitié des établissements » et que les établissements privés « réussissent mieux que les autres à bannir la cigarette ». Le quotidien précise aussi que toutes les infirmeries scolaires recevront des produits de sevrage tabagique.

D'après le Monde, la lutte contre le tabagisme « est affichée comme une priorité ». Le journal qui informe que les infirmières pourront distribuer « ponctuellement et gratuitement » des substituts nicotiques, observe qu'elles distribueront « gommes, pastilles, mais pas de patchs ».

Libération note que le ministre qui a indiqué qu' en matière de tabac « aucune tolérance ne sera plus admise dans les espaces extérieurs » n'a toutefois pas « précisé quels seraient les moyens de contrôle ».

« Xavier Darcos chasse le tabac des cours de récré » titre le Figaro qui fait état des principales mesures et précise que les adultes se trouvant dans l'établissement « ne pourront fumer que dans une pièce à part ».

D'après la Croix « dès la rentrée 2003 une vingtaine de centres pilotes équipés de documentation sur les moyens de cesser de fumer seront créés ».